

**Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE**  
**Séance du 5 juillet 2016 à 20h30**

L'an deux mille seize, le six septembre à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 29 août 2016 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

**Présents 14** Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, COFFIN Pascal, COURTADE Christine, DEAT-PLACETTE Olivier, LEJEUNE Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, MENGEOLE Sandrine et SERVER Séverine.

**Absents représentés 4** Nicole GIL (pouvoir à Geneviève CAMBET), Romain KALVOKOWSKI (pouvoir à Jean-Claude BOURIAT), Claire PUPION (pouvoir à Bernadette LIMERAT) et Jean-Pierre SOMPROU (pouvoir à Bernard CAPELLE).

**Absent 1** Christophe SOULAGNET

La convocation a été affichée le 29 août 2016. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.

**Délibération n°1 : Élection d'un conseiller communautaire suppléant**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une disposition de la loi NOTRe prévoit, pour les communes qui ont procédé à l'élection de leur conseiller communautaire titulaire avant la promulgation de cette même loi et qui n'ont pas pu désigner de conseiller communautaire suppléant, la désignation d'un suppléant au moyen d'une élection au scrutin de liste à un tour.

Il appartient donc à chaque conseil municipal de désigner un conseiller communautaire suppléant selon les modalités prévues au Code Général des Collectivités Territoriales (scrutin de liste à un tour).

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (CDAPP),**

**Considérant qu'il convient d'élire un conseiller communautaire suppléant afin d'assurer la suppléance du représentant titulaire de la commune au sein du conseil communautaire de la CDAPP,**

**Considérant que Madame Sylvie ZEROUAL se présente à la candidature de conseiller communautaire suppléant,**

**Après avoir, conformément à l'article L. 5211-7 I susvisé, voté à scrutin secret de liste à un tour ;**

**Élit Madame Sylvie ZEROUAL en tant que conseiller communautaire suppléant du représentant de la commune au sein l'organe délibérant de la CDAPP.**

**Délibération n°2 : Modification de la délibération n°3 du 30 juillet 2015 portant acquisition de parcelles dans le cadre du projet d'aménagement de trottoirs rue de l'Église**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 30 juillet 2015 portant acquisition de parcelles dans le cadre du projet d'aménagement de trottoirs rue de l'Église.

A l'occasion de cette délibération, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la rue de l'Église à hauteur de 22 euros le mètre carré.

Suite à la réalisation de la première phase des travaux et après bornage par le géomètre chargé du suivi de l'opération, il convient de mettre à jour les termes de la délibération du 30 juillet 2015 selon les éléments ci-dessous :

Acquisition des parcelles suivantes, au prix de 22 euros le mètre carré, soit :

Parcelles	Superficie	Propriétaires	Prix
CD 234 (p) CE 140 (p)	2 a 35 ca 29 ca	M. Henri CAZABAN	5 808,00 €

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir, DÉCIDE l'acquisition des parcelles selon les modalités suivantes :**

Parcelles	Superficie	Propriétaires	Prix
CD 234 (p) CE 140 (p)	2 a 35 ca 29 ca	M. Henri CAZABAN	5 808,00 €

**CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.**

*Présents : 14 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

.....

**Délibération n°3 : Budget communal : Décision modificative n°2**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée communale qu'il convient d'effectuer des ajustements relatifs aux dépenses de Fonctionnement suite à la notification du prélèvement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales au titre de l'exercice 2016.

Il propose :

- ♦ A l'opération 70 « bâtiments communaux » : une réduction des crédits de 15 000 € - imputation de la réduction à l'article budgétaire 21318 « autres bâtiments » ;
- ♦ A l'opération 90 « achat de matériel » : un ajout de 15 000 € - imputation à l'article budgétaire 2182 « matériel de transports »,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'approuver les mouvements de crédits proposés.**

*Présents : 14 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

.....

**Délibération n°4 : Convention de gestion des dossiers CNRACL**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion assure depuis 1985 le rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'établir les domaines d'intervention du Centre de Gestion et les attributions respectives du Centre de Gestion et de la collectivité, ce dernier a fait parvenir un projet de convention.

Le Maire précise que cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

**Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré :**

- **DECIDE de retenir les attributions respectives de la commune et du centre de gestion proposées dans le projet de convention ci-joint,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin,**

*Présents : 17 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

**Délibération n°5 : Location du foyer municipal – tarifs de mise à disposition aux associations extérieures**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 7 avril 2016 fixant les tarifs de location du foyer municipal. Monsieur le Maire propose de compléter la délibération en ajoutant la possibilité pour les associations extérieures à la commune de réserver des créneaux pour leurs activités.

Il propose un forfait de 50 € mensuels pour la réservation d'un créneau hebdomadaire de 2 heures, étant entendu que les activités se dispensent 10 mois sur l'année.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE, les tarifs de location du foyer municipal selon le tableau ci-dessous.**

<b>Demandeurs</b>	<b>Location salle en semaine (jusqu'au vendredi soir inclus)</b>	<b>Location salle en week-end (du samedi matin au dimanche soir)</b>	<b>Option salle paroissiale</b>	<b>Jours de fêtes et fériés</b>	<b>Caution</b>
<b>Habitant Ousse</b>	90 €	160 €	30 €	160 €	1 500 €
<b>Extérieurs Ousse</b>	130 €	310 €	30 €	310 €	1 500 €
<b>Association Ousse</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Association extérieure</b>	Créneau de 2 heures hebdomadaires : 50 € mensuels				

**DECIDE que ces dispositions s'appliquent à toutes les demandes de réservations acceptées à compter du 15 septembre 2016.**

*Présents : 14 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

**Délibération n°6 : Budget communal : intégration en recette exceptionnelle – espèces remises par gens du voyage**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des familles de gens du voyage se sont installées sur une parcelle attenante à la salle de sports.

A titre de dédommagement, les personnes intéressées ont remis en espèce la somme de 100 € à Monsieur le Maire.

Il propose donc aux membres du Conseil de procéder à la régularisation de cette recette et de comptabiliser cette somme à l'article 7788 du budget communal (produits exceptionnels divers).

**Le conseil municipal, après avoir délibéré :**

- **décide, à l'unanimité, l'enregistrement d'une recette de 100 € en qualité de produits exceptionnels divers,**
- **charge Monsieur le Maire de l'opération comptable appropriée.**

*Présents : 14 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

**Questions diverses :**

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

Monsieur le Maire fait un point sur les fêtes du village qui se sont bien déroulées. Il indique que la veille des fêtes, l'installation de restauration rapide d'un forain a pris feu. L'expert en assurances est passé ce lundi, l'épave sera enlevée prochainement.

Monsieur le Maire informe également les membres de l'Assemblée de l'avancée des travaux de rénovation de l'ancienne école. Après avis technique du bureau chargé du contrôle de la construction, il ne sera pas possible de laisser les galets apparents.

Monsieur BARDOCHAN a assisté à une conférence environnement – assainissement – déchets à la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées. Il informe qu'un programme de sensibilisation à la gestion des déchets est en cours. Des portes ouvertes sont organisées le 17 septembre. Des informations sont disponibles sur le site internet de la CDAPP.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 21h35**

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- **Délibération n°1 : Élection d'un conseiller communautaire suppléant**
- **Délibération n°2 : Modification de la délibération n°3 du 30 juillet 2015 portant acquisition de parcelles dans le cadre du projet d'aménagement de trottoirs rue de l'Église**
- **Délibération n°3 : Budget communal : Décision modificative n°2**
- **Délibération n°4 : Convention de gestion des dossiers CNRACL**
- **Délibération n° 5 : Location du foyer municipal – tarifs de mise à disposition aux associations extérieures**
- **Délibération n°6 : Budget communal : intégration en recette exceptionnelle – espèces remises par gens du voyage**

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire

Madame Geneviève CAMBET,

Monsieur Bernard CAPELLE,

Monsieur Jean-Louis COUTENET,

Madame Sylvie ZEROUAL,

Madame Suzanne ARTIGANAVE,

Monsieur Michel BARDOCHAN,

Monsieur Pascal COFFIN,

Madame Christine COURTADE

Monsieur Olivier DEAT-PLACETTE,

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,

Madame Bernadette LIMERAT,

Madame Sandrine MENGEOLE,

Madame Séverine SERVER.